Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260330-DEL_2026_35-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la convocation :
16 mars 2026

Date d'affichage :
16 mars 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à dix-huit heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean François, Mme MONTREER Murielle, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, M. BONNIEC Lucas, Mme BELLEC Carine, M. CORLOUER Loïc, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme L'ANTHOEN Virginie, M. LE GOFF Didier, Mme MORVAN Prescilia, M. BOIREAU Thomas
Absents : Néant.

Mme MORVAN Prescilia est nommé Secrétaire de Séance.

REFERENT POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, LTC propose de former des référents communaux (services techniques, élus) qui seront chargés de constater sur place et authentifier les nids de Frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans le nid et contacter une entreprise agréée pour la destruction.

Suite à la mise en place du Conseil Municipal, M. Le Maire propose de désigner un référent parmi les élus pour participer à la lutte contre les frelons asiatique, M. CELLIER Jean-François étant référent du service technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE

M. CORLOUER Loïc

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

MAIRIE DE LANGOAT 22450 (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance
P. MORVAN